



CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
DE LANGUEDOC ROUSSILLON

- 3 SEP. 2009
096 / 473

COURRIER ARRIVÉE

Chambre Régional des Comptes
500 Ave des Etats du Languedoc
34 064 MONTPELLIER
M.BRUNNER

Service Financier
Contact : LAGOUTTE Cyrille
Téléphone : 04.68.55.68.35

OBJET : RAPPORT DELIBERE LE 22 JUILLET 2009

Monsieur,

Suite à la réception du rapport d'observations définitives délibéré par la chambre le 22 juillet 2009, je me permets de vous préciser qu'il convient de modifier l'article 3-3.3.3 « les charges de personnel » comme suit :

« Choix est également fait de privilégier une politique de proximité avec un gardien pour 100 logements » et non pour 1 000 logements comme mentionné par erreur.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Perpignan le 24 juillet 2009

La Directrice Générale

Mme PRAMAYON



Service financier P:\Mes documents\Word\lettres 2008\Divers\CRC 2009.doc



OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

5-7, rue Valette • BP 60440 • 66004 PERPIGNAN CEDEX • Tél. : 04 68 55 33 30

Siret 488 898 768 00012 • APE 6820A • Registre du commerce 488 898 768 RCS Perpignan